

Projet éolien de Berneuil Saint Junien



Excellence environnementale & Energie locale



Edito

Le développement d'un parc éolien sur les communes de Berneuil et de Saint-Junien-les-Combes avance, et le Comité de Suivi a démarré en mars 2022. Ce dernier se compose de 3 référents par commune ainsi que les 2 responsables de la société Volkswind. L'intérêt de ce comité de suivi est de co-construire le projet éolien avec vos élus, de valider tous ensemble les étapes clés et d'assurer une bonne transmission des informations auprès de tous.

Aussi, pour échanger librement avec vous, riverains du projet, nous souhaitons vous convier à une exposition durant laquelle 2 permanences seront organisées pour répondre à vos questions et recueillir les avis de chacun.

Le développement d'un projet éolien nous concerne tous, le rapport du GIEC a conclu **qu'il ne restait que 3 ans pour réussir à inverser la courbe des émissions de gaz à effet de serre si l'humanité veut espérer garder une planète vivable.**

Bien que la France mise en partie sur la nucléaire pour assurer son indépendance énergétique, il ne suffira pas et les futurs réacteurs ne seront pas fonctionnels avant au moins 2035, selon le rapport de RTE. L'éolien, comme les autres énergies renouvelables, apporte une réponse rapide à la demande d'électricité décarbonnées et respectueuse de l'environnement.

Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Nom, Prénom :
Adresse :
Tél / mail :

Vos remarques / questions :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vous pouvez nous les transmettre par courrier ou par email
✂ Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
thomas.auzemery@volkswind.com



EXPOSITION

INVITATION à l'Exposition en mairie de Berneuil, à la découverte du projet éolien :

le lundi 26 juillet de 14h à 18h
le mercredi 4 août de 14h à 18h

Venez vous informer et échanger !



Qu'est-ce qu'un dossier de demande d'Autorisation Environnementale ?

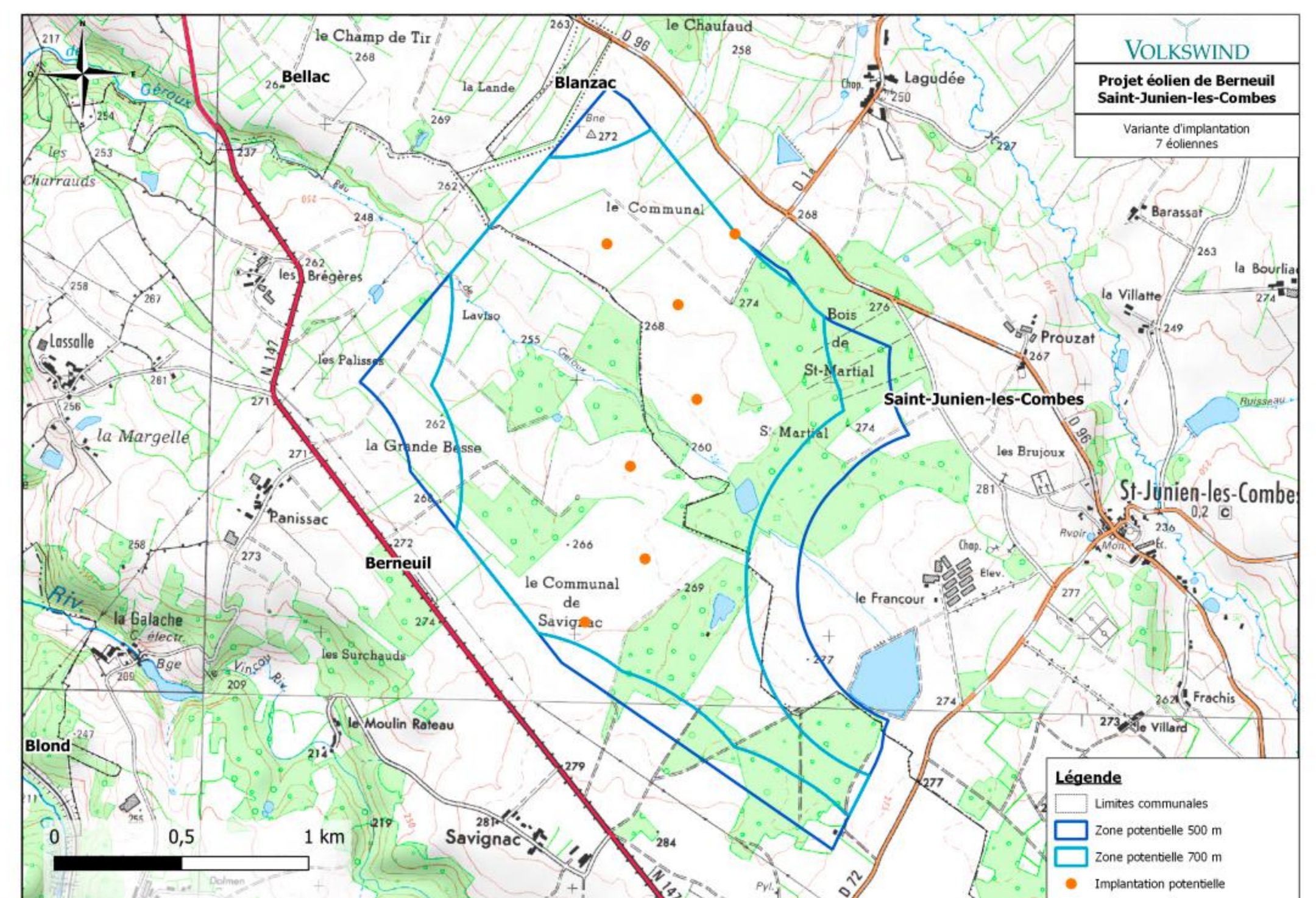


Présentation du projet

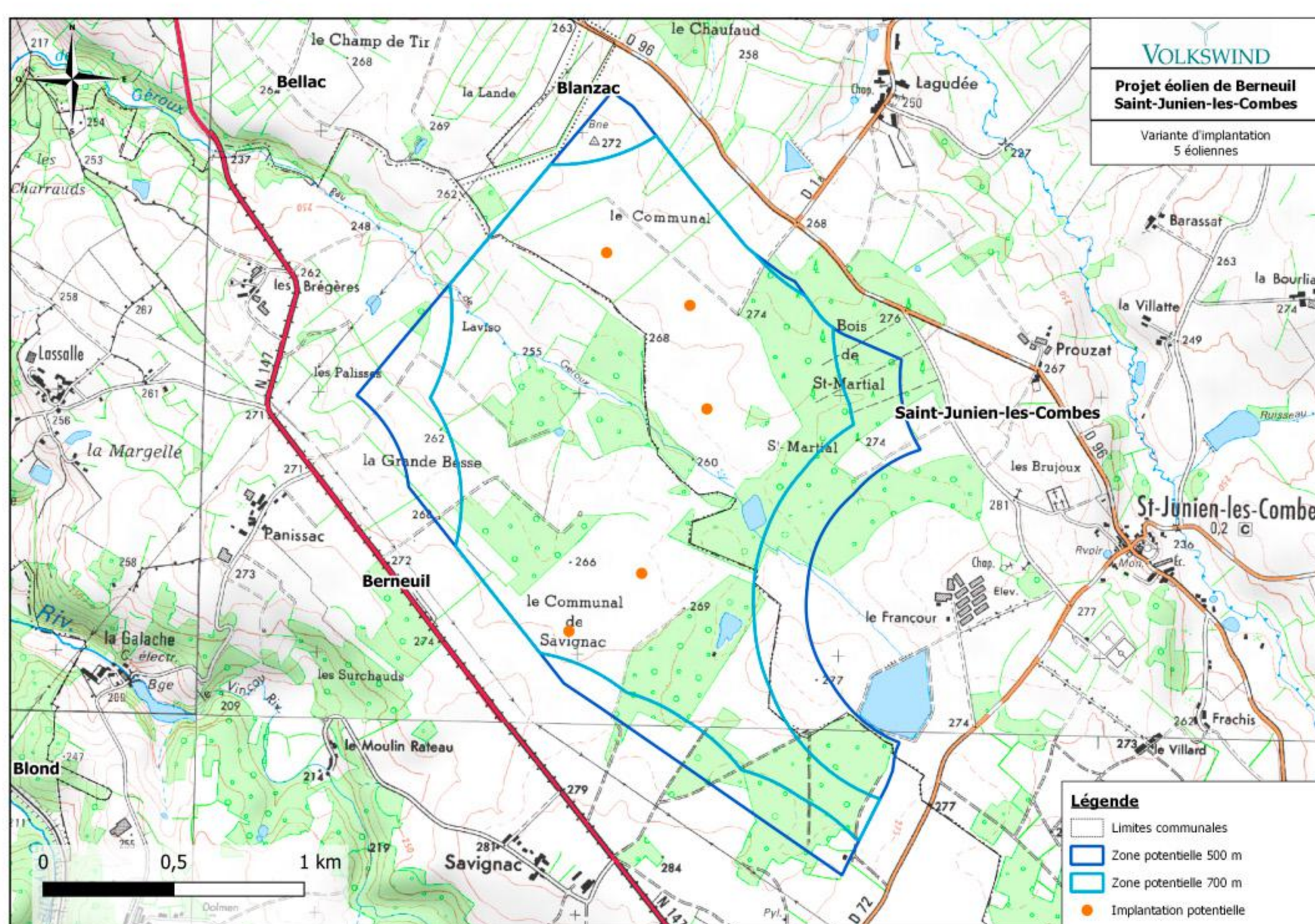
Le projet éolien

- Se situe en **Zone Favorable du Schéma Régional Eolien (SRE)**
- A un potentiel compris entre 4 et 7 éoliennes
- Se construit avec les élus référents des communes de Berneuil et de Saint-Junien-les-Combes, qui ont délibéré en faveur du projet éolien
- Permettra un éloignement à **plus de 700 mètres** des habitations (réglementation minimale de 500 m).
- Est éloignée des zones de protection environnementales Natura2000 et ZNIEFF, et évitera les boisements.

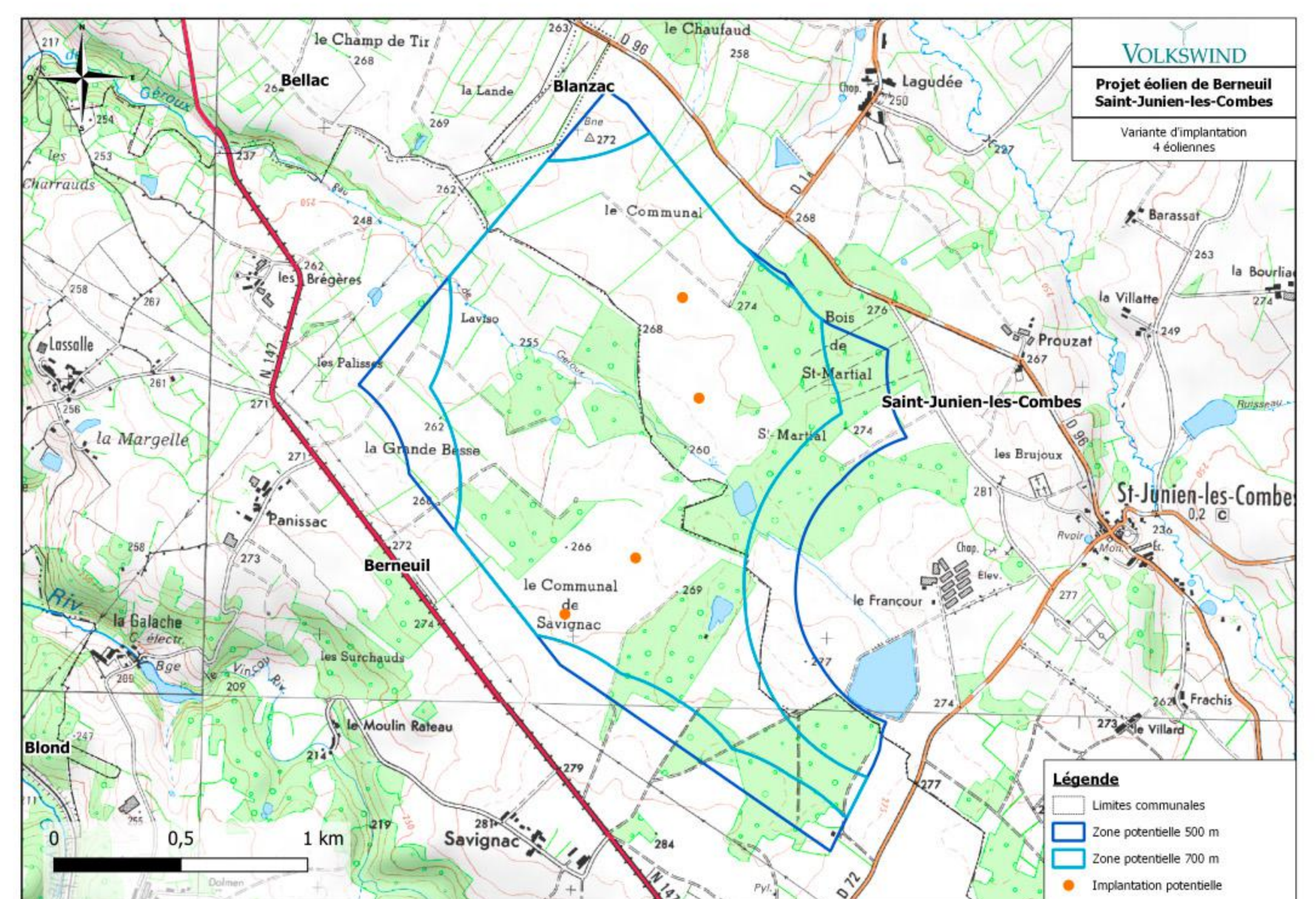
Variante à 7 éoliennes



Variante à 5 éoliennes



Variante à 4 éoliennes



Les différentes études menées permettront de développer une optimisation du parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

Pour un projet de 4 éoliennes de puissance 4,2 MW chacune, c'est

10 000

Foyers alimentés sans émission polluante

(chauffage inclus) selon la consommation annuelle moyenne CRE 2020

152

Emplois créés

en Equivalent Temps Plein à l'échelle nationale, dont 47 en Deux-Sèvres pendant l'année de la construction. Puis environ 3 emplois ETP sur le département durant la phase d'exploitation.
Source : Outil TETE (ADEME)

20 500 T

Tonnes de CO₂ évitées

chaque année (473g/KWh) soit l'équivalent des émissions annuelles moyennes de 15 000 voitures neuves
Source : INSEE

3 300 000 €

Pour les entreprises locales

(hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, , ...)

201 600 €

de retombées fiscales

par an estimées pour les collectivités locales

Les idées reçues : Vrai ou Faux ?

A qui revient la charge du démantèlement ?

Le démantèlement est l'entière responsabilité du propriétaire de la société du parc éolien, c'est lui qui doit organiser et financer le démantèlement. En cas de défaillance de la société de ferme éolienne, ce sont les garanties financières préalablement constituées qui seront mobilisées par le préfet. En effet, après l'obtention de l'Autorisation Environnementale du projet, la société relative à la ferme éolienne doit constituer des garanties financières dont le montant est calculé selon l'arrêté du 26 août 2011, modifié le 10 décembre 2021.

En aucun cas le démantèlement ne sera à la charge du propriétaire terriens, du fermier ou encore de l'Etat.

A titre d'exemple, pour un parc de 4 éoliennes de 4,2 MW, ce sont 420 000€ qui seront provisionnés et bloqués avant la mise en service du parc éolien.



Plus de réponses à vos questions sur le livret "Pour y voir + clair : Le vrai / faux", du Ministère de la Transition Energétique

Les éoliennes font-elles du bruit ?

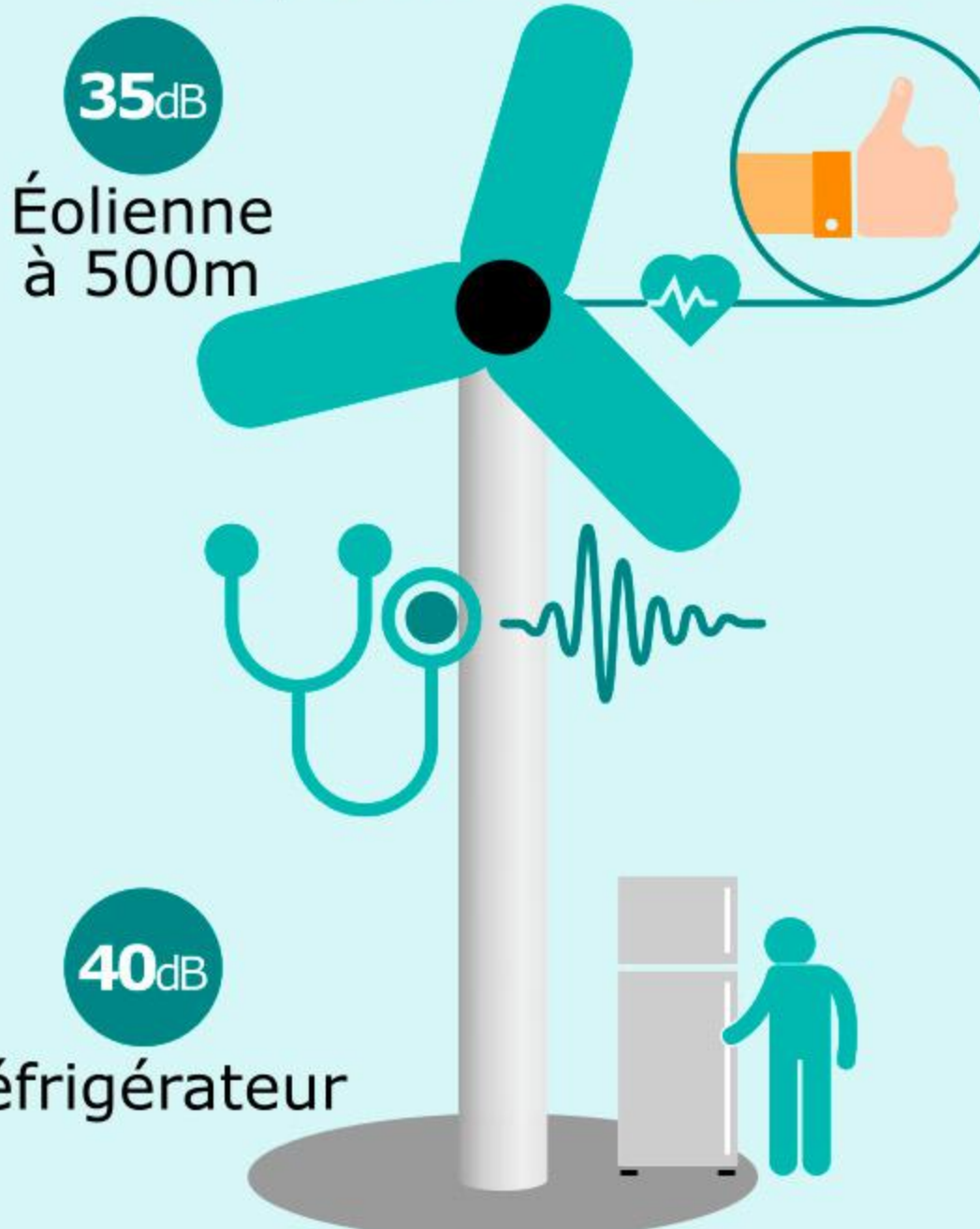
En effet, les éoliennes produisent un bruit aérodynamique lié au frottement des pales dans l'air lors de leur mouvement. Néanmoins, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) considère que leurs émissions acoustiques audibles sont « **très en-deçà de celles de la vie courante** »

Le cabinet EREA Ingénierie réalise l'étude acoustique. Après avoir analysé l'état initial sonore du site, l'acousticien modélisera la diffusion acoustique des éoliennes afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe.

Des mesures d'optimisation par bridage acoustique seront proposées et mis en place, pour garantir le respect de ces valeurs réglementaires.

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé



source : UFC Que Choisir

Le son produit par les éoliennes mis hors de cause

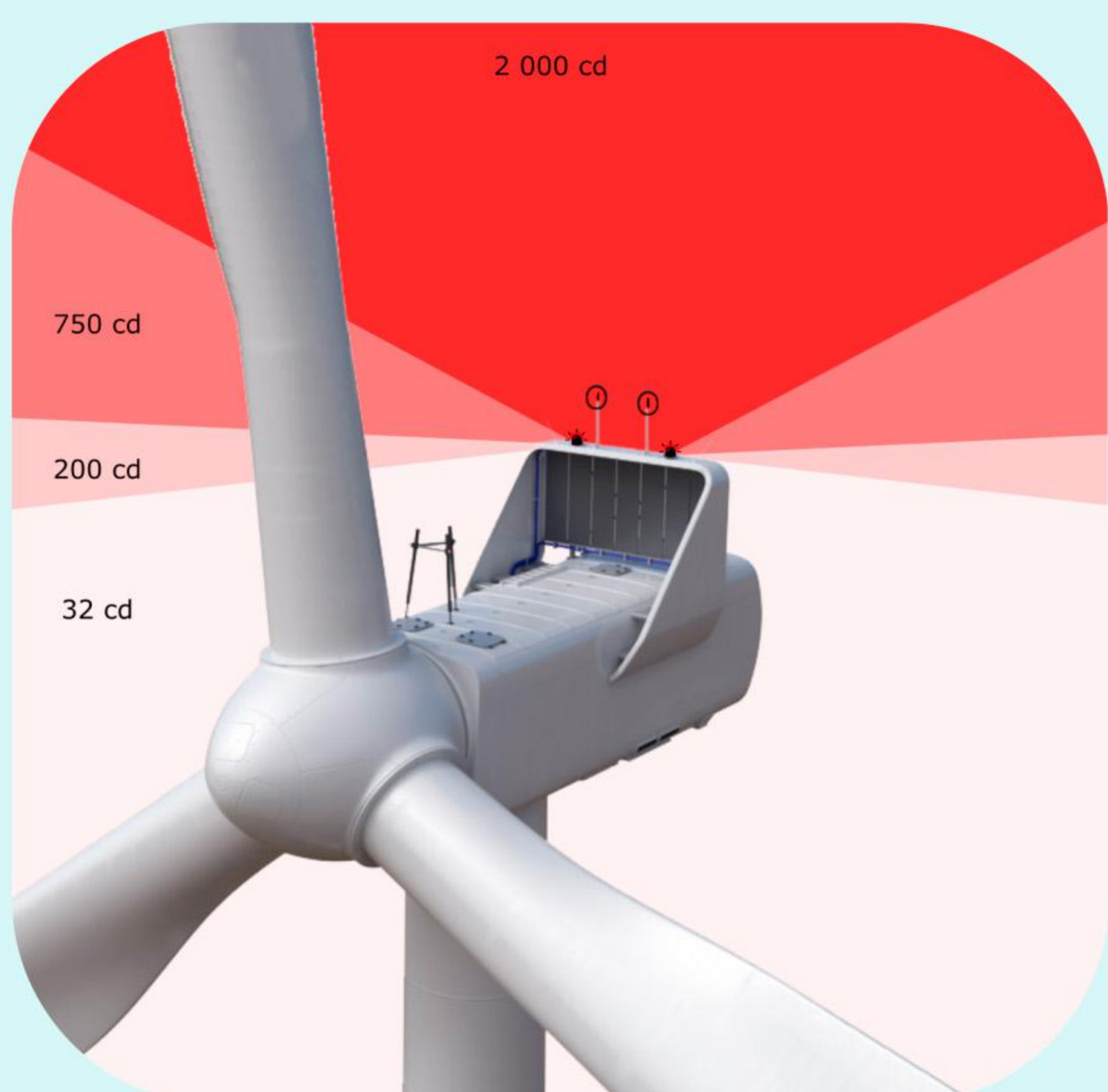
Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont "très en deçà de celles de la vie courante". En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

Les infrasons sans risques

"Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons)"

ANSES, 14 février 2017



Le balisage va-t-il évoluer ?

Le balisage lumineux des éoliennes a pour objectif de garantir la sécurité des transports aériens et des exercices militaires. Ce balisage est blanc la journée avec une intensité de 20 000 cd, et rouge la nuit avec une intensité de 2 000 cd. Néanmoins, la filière éolienne, ayant conscience de la gêne que cela représente pour les riverains de parc, travaille depuis de nombreuses années avec les aviations pour limiter cette gêne. Ainsi, plusieurs évolutions récentes de la réglementation ont vu le jour :

- la réduction possible de l'intensité lumineuse de certaines éoliennes selon la configuration du parc, permettant de diviser l'intensité par 10 !
- l'arrêté du 29 mars 2022 permet dorénavant l'utilisation de feux dits "à faisceaux modifiés" qui dirigent le signal lumineux vers le ciel, rendant le balisage nocturne bien moins visible par les riverains.
- enfin, des tests sont en cours en Ardèche pour pouvoir n'allumer les signaux lumineux que lors des passages d'aéronefs, comme c'est déjà le cas en Allemagne.

L'énergie éolienne



Energies et Territoires

Un projet éolien qui répond considérablement aux objectifs du SRADET :

En prenant en compte les 1331 MW installés fin 2021, les objectifs fixés par le SRADET en 2030 impliquent un rythme de développement d'environ 316,9 MW/an pour la région Nouvelle-Aquitaine. Avec une puissance minimale estimée à 16,8 MW, le projet de Berneuil Saint Junien permettra de répondre à plus de 5% des objectifs annuels du SRADET Nouvelle Aquitaine.

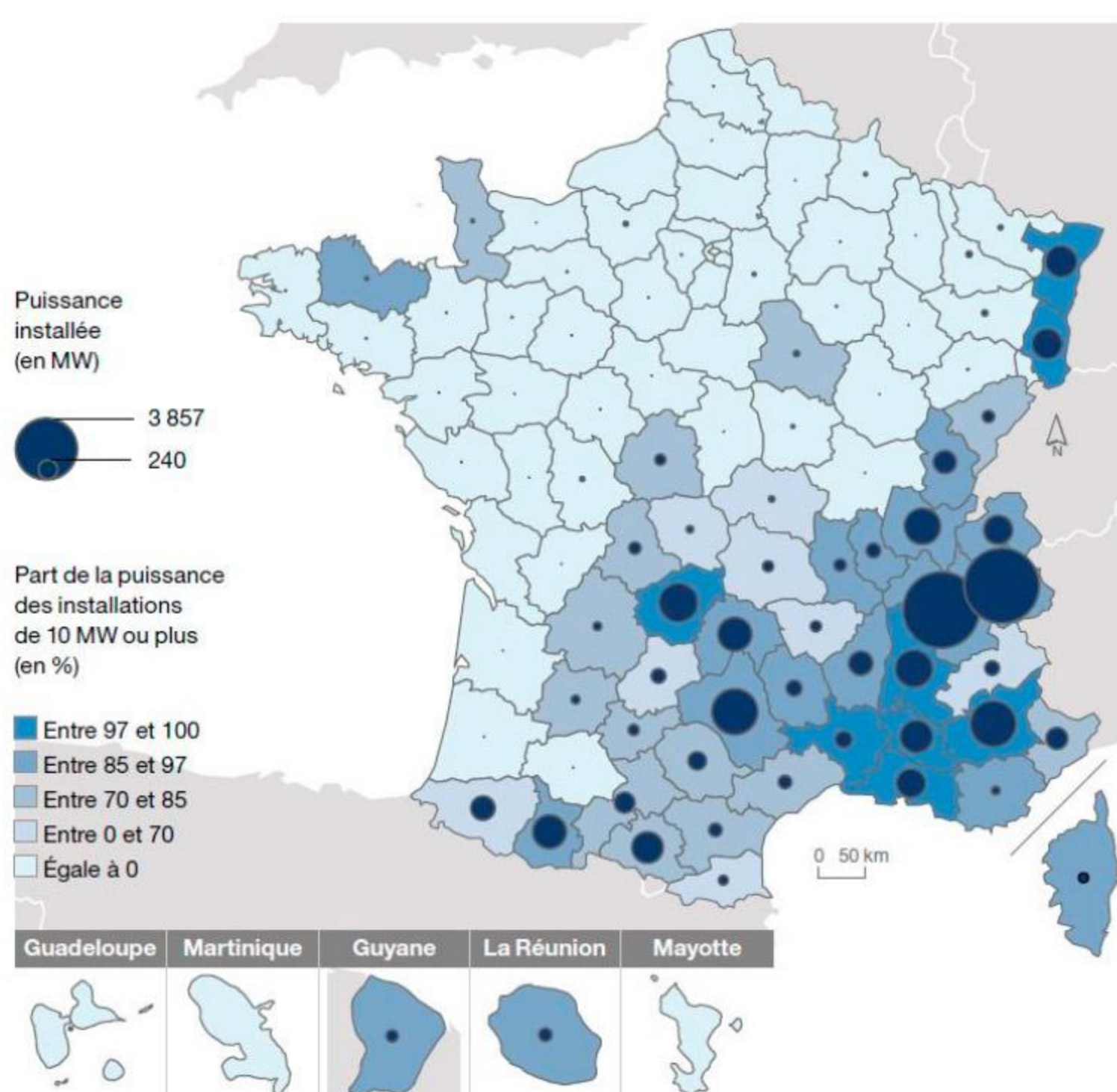
Aussi, selon les scénarii édités par l'ADEME et RTE, l'énergie éolienne (terrestre et maritime) pourrait devenir la 1ère source d'énergie électrique en France d'ici 2050 !

Au même titre que les autres énergies renouvelables, l'éolien prend aujourd'hui sa place dans le mix énergétique français.

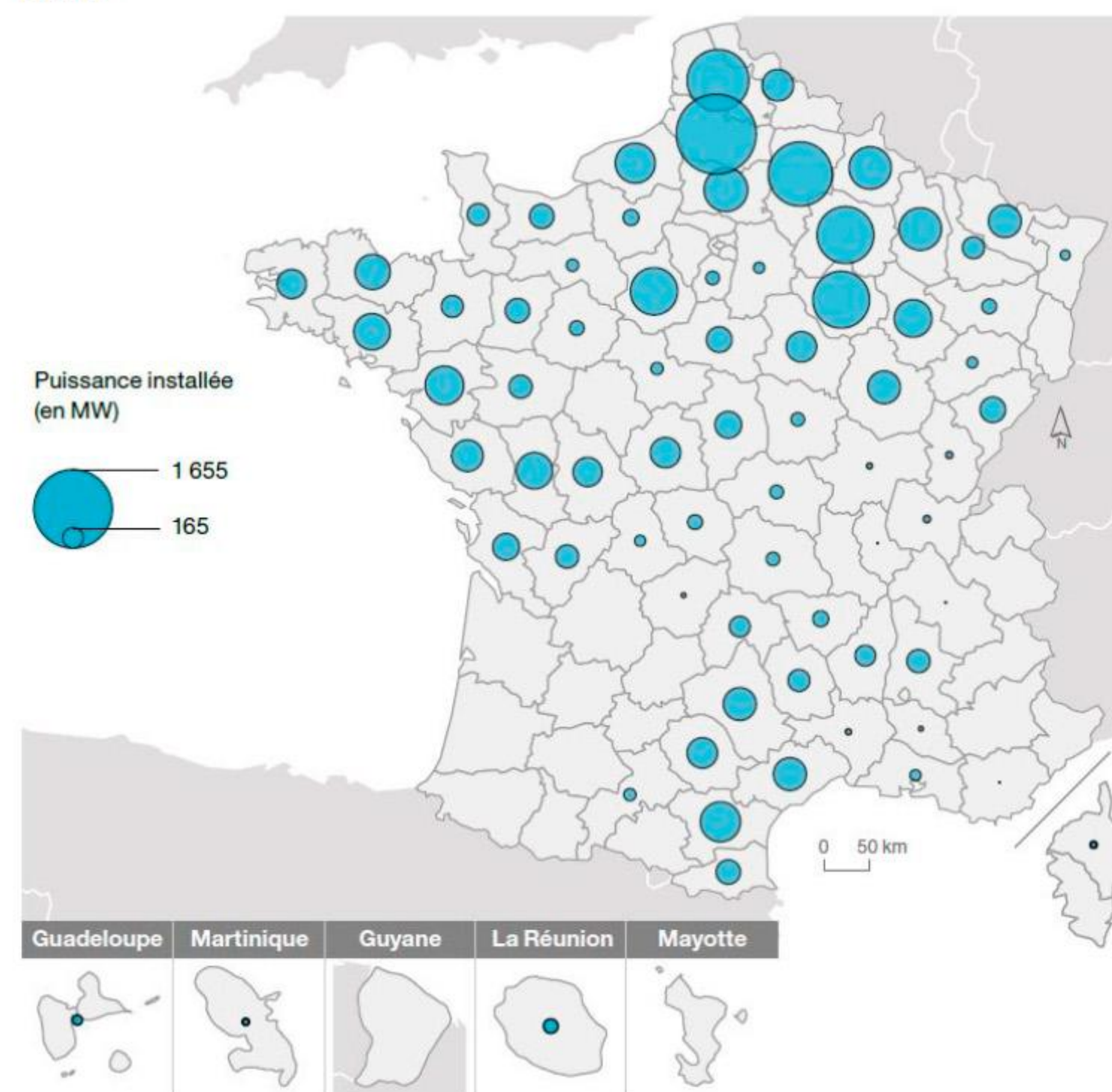
La localisation de la production pour les différentes énergies n'est pas répartie uniformément sur le territoire. L'hydraulique est présent sur les régions montagneuses, le solaire est davantage développé dans le sud de la France. De même, l'éolien est majoritairement implanté dans les grandes plaines ventées, présentant peu d'enjeux écologiques et permettant un éloignement maximal des habitations.

A l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, le développement de l'éolien n'est majoritairement possible que dans la partie nord de la région, en raison de la présence de larges zones aériennes militaires réglementées au sud.

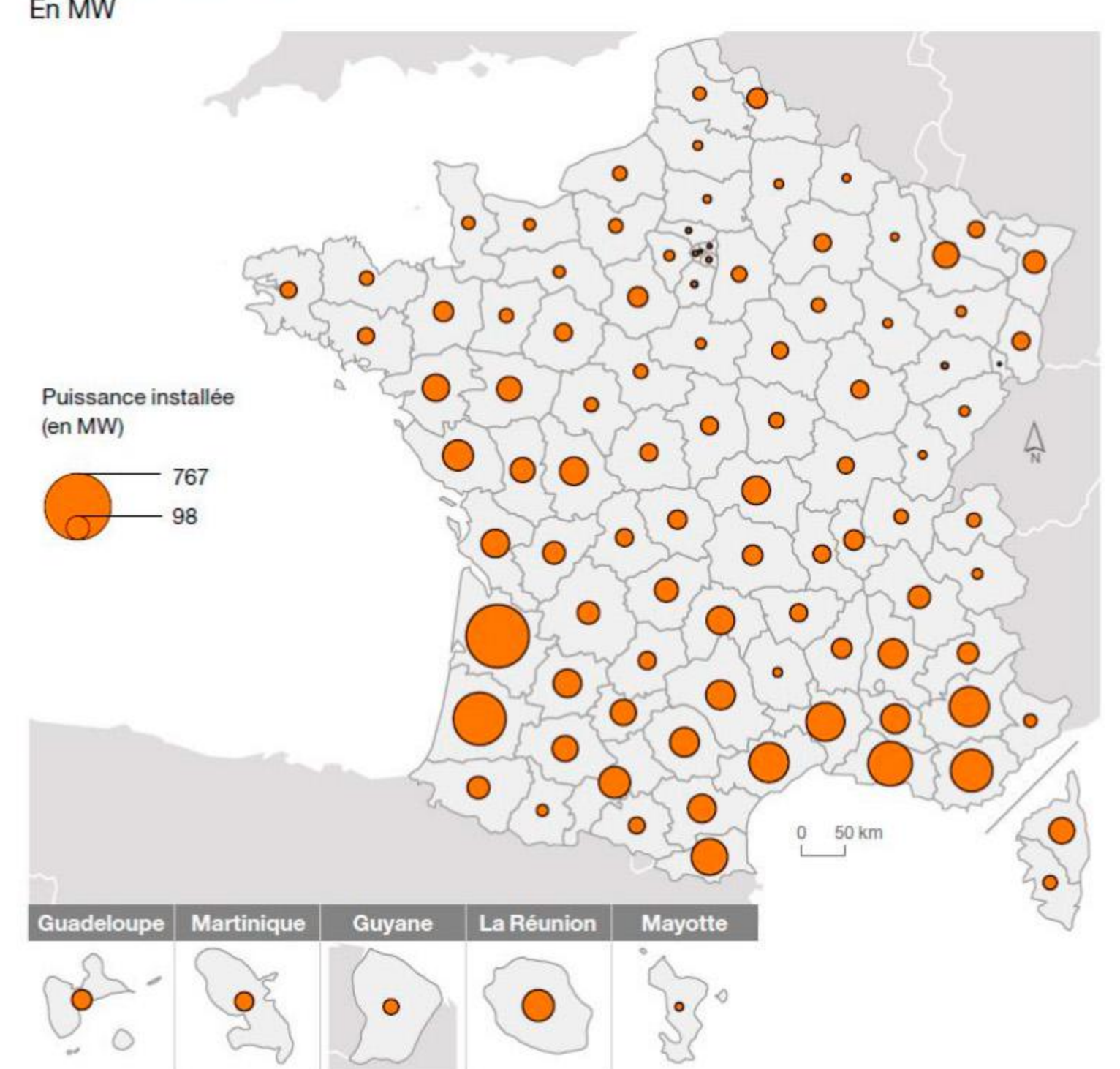
PUISSANCE DES INSTALLATIONS HYDRAULIQUES PAR DÉPARTEMENT FIN 2018



PUISSANCE DES INSTALLATIONS ÉOLIENNES PAR DÉPARTEMENT FIN 2019



PUISSANCE DES INSTALLATIONS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES PAR DÉPARTEMENT FIN 2019



Source : Datalab - Chiffres clés des énergies renouvelables - 2020




Site web | retrouvez toutes les informations du projet sur
www.parc-eolien-berneuil-saint-junien.fr

Vos contacts privilégiés

Thomas AUZEMERY
Chargé de développement
07.68.42.25.20

Charlotte NICOLAS
Chef de projets
05.55.48.38.97


VOLKSWIND
Production d'électricité éolienne

Volkswind France
Centre Régional de Limoges
Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
Téléphone : 05.55.48.38.97